

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

CHAMPIONNAT DE FRANCE
MOTOCROSS VÉTÉRAN



MOTO-CLUB : Sporting Moto Club de Sens

E-MAIL : camusbros89@hotmail.fr

TÉLÉPHONE : 06.99.91.18.22

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Mr CAMUS Grégory

N° D'ÉPREUVE FFM : 738

DATE : 07/07/02024

LIEU : Soucy (89)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ————— **Bruno BLAUDY** Licence : **069604**

Délégué FFM (Président de jury) ——— **Serge VERNOIS** Licence : **023830**

Commissaire technique responsable - **Fabrice CHOLLET** Licence : **253037**

Responsable du chronométrage ——— **FFM** Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM	BRONZE ET ARGENT		OR ET PLATINE	
	BRONZE	ARGENT	OR	PLATINE
AGE DES PILOTES	DE 40 À 46 ANS	DE 47 À 53 ANS	DE 54 À 58 ANS	A PARTIR DE 59 ANS
LICENCES	LUE / NCO		LUE / NCO	
CYLINDRÉES	DE 125 CC À 650 CC		DE 125 CC À 650 CC	

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Vicente VOINEA**

Nombre de secouristes **8**

Hôpital le plus proche **Sens**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Terrain de Motocross de Soucy**

Adresse **Route des Résistants 89100 Soucy**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1480 m**

Largeur minimum de la piste **7 m**

Largeur de la grille **38 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**


Nombre d'OCP* **22**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **40**

En manche : **40**

 **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **02/04/2024**

SMC SENS
15 R GAL DE GAULLE
89100 SENS
06 25 13 07 90



VISA DE LA LIGUE

DATE: **17/04/2024**

Visa 17/2024

LIGUE MOTO
BOURGOGNE
FRANCHE COMTE

**Ep. 738 Chpt France
MX VÉT.**

VISA DE LA FFM

DATE: **02/07/2024**

NUMÉRO: **24/0695**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **Dr Vicente VOINEA**
 Nombre de secouristes **8**
 Hôpital le plus proche **SENS**

Nombre d'ambulance(s) **1**
 Temps de trajet (en min) **10**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Terrain de Motocross de Soucy**
 Adresse **Route des Résistants 89100 Soucy**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1480 m**
 Largeur minimum de la piste **7 m**
 Largeur de la grille **38 m**
 Longueur de la ligne droite de départ **90 m**
 Nombre d'OCP* **22**
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : **40**
 En manche : **40**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :
 Pendant les essais : ...
 En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 02/04/2024

SMC SENS
 15 R GAL DE GAULLE
 89100 SENS
 06 25 13 07 90

[Signature]

VISA DE LA LIGUE

DATE: 17/04/2024

Visa 17/2024
 LIGUE MOTO
 BOURGOGNE
 FRANCHE COMTE
 Ep-738 Open Nat.

VISA DE LA FFM

DATE: 02/07/2024

NUMÉRO: 24/0695



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

[Signature]

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Sporting Moto Club de Sens

DATE: 07/07/2024

LIEU: Soucy (89)



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
7h00	8h30	Contrôles administratifs	Toutes	1h30
7h00	8h30	Contrôles techniques	Toutes	1h30
9h00	9h05	Test de départs	Vétérans Bronze/Argent	5 min
9h05	9h20	Essais Libres	Vétérans Bronze/Argent	15 min
9h25	9h30	Test de départs	Vétérans Or/Platine	5 min
9h30	9h45	Essais Libres	Vétérans Or/Platine	15 min
9h50	10h05	Essais Libres	Open	15 min
10h15	10h30	Essais Chronométrés	Vétérans Bronze/Argent	15 min
10h35	10h50	Essais Chronométrés	Vétérans Or/Platine	15 min
10h55	11h10	Essais Chronométrés	Open	15 min
11h15	13h15	Repas		2h
13h30	13h55	Manche 1	Open	20 min +1 T
14h00	14h10	Tour de reconnaissance	Vétérans Bronze/Argent	10 min
14h15	14h40	Manche 1	Vétérans Bronze/Argent	20 min +1 T
14H45	14H55	Tour de reconnaissance	Vétérans Or/Platine	10 min
15h00	15h25	Manche 1	Vétérans Or/Platine	20 min +1 T
15H30	15H55	Entracte		25 min
16h00	16h25	Manche 2	Open	20 min +1 T
16H30	16H40	Tour de reconnaissance	Vétérans Bronze/Argent	10 min
16H45	17H10	Manche 2	Vétérans Bronze/Argent	20 min +1 T
17H15	17H25	Tour de reconnaissance	Vétérans Or/Platine	10 min
17h30	17h55	Manche 2	Vétérans Or/Platine	20 min +1 T
18h00		Remise des Prix		
18h30		Fin		

MOTO-CLUB: Sporting Moto Club de Sens

DATE: 06/07/2024

LIEU: Soucy

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
14h00	19h00	Contrôles administratifs <input type="checkbox"/>	Toutes	5h00
14h00	19h00	Contrôles techniques <input type="checkbox"/>	Toutes	5h00